



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2026

Délibération n° 2026074

Date de convocation : 21/07/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

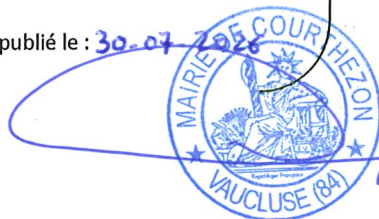
POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30-07-2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Benoit VALENZUELA.

Excusés :

Alain CHAZOT pouvoir à Alexandra CAMBON
Sabine COURRIEU pouvoir à Xavier MOUREAU
Jean Paul TESTUT pouvoir à Audrey JULLIEN
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

URBANISME / DENOMINATION VOIRIE PRIVÉE RESIDENCE NASSAU

En date du 26 mars 2024, un permis d'aménager n° 084 039 23 00002 a été accordé pour l'aménagement d'un lotissement comprenant quatre lots à bâtir. Dans le cadre de cette opération, une voie privée est créée sur les parcelles cadastrées section AX n° 324, d'une contenance de 94 m², et AX n° 204, d'une contenance de 63 m², afin de desservir les différents lots constituant le lotissement.

Afin de faciliter le repérage des lieux par les services de secours (SAMU, services d'incendie et de secours, gendarmerie), les services postaux, les différents concessionnaires de réseaux, ainsi que l'ensemble des services publics et privés intervenant sur le territoire communal, il convient d'identifier clairement cette voie et de permettre l'adressage des futures constructions.

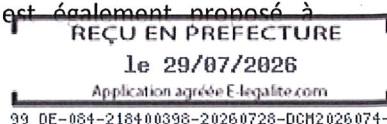
Il est rappelé que ce nouveau lotissement est aménagé dans le prolongement direct du lotissement Les Jardins de Noélie, dont il constitue la continuité tant sur le plan de la desserte que de l'organisation urbaine. Dans un souci de cohérence, de lisibilité de l'adressage et afin d'assurer une continuité logique entre ces deux opérations d'aménagement, la commission urbanisme a proposé de conserver la dénomination existante de la voie.

La commission urbanisme réunie le 1^{er} juin 2026 a souhaité proposer à l'assemblée délibérante la dénomination de la voie privée desservant les quatre lots du lotissement Les Résidences Nassau comme suit :

- Lotissement les Jardins de Noelie

Afin de permettre l'adressage des futures constructions, il est également proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer les adresses suivantes :

Délibération 2026074



- Lot n° 1 (AX322) : n°274 Lotissement Les Jardins de Noélie ;
- Lot n° 2 (AX323) : n°262 Lotissement Les Jardins de Noélie ;
- Lot n° 3 (AX319) : n°263 Lotissement Les Jardins de Noélie ;
- Lot n° 4 (AX320) : n°275 Lotissement Les Jardins de Noélie.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de cette voie privée afin de permettre l'adressage des futures constructions ;

Considérant que le lotissement « Les Résidences Nassau » s'inscrit dans la continuité immédiate du lotissement « Les Jardins de Noélie » et qu'il est de l'intérêt général de conserver une dénomination unique afin de garantir la cohérence de l'adressage, de faciliter l'orientation des usagers et l'intervention des services publics ;

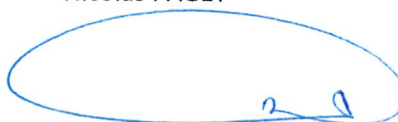
Le Conseil municipal, ayant ouï l'exposé du Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination de la voie privée desservant le lotissement autorisé par le permis d'aménager n° 084 039 23 00002 sous le nom de « Lotissement Les Jardins de Noélie » ;
- **APPROUVE** les adresses suivantes attribuées aux lots composant l'opération :
 - Lot n° 1 (AX322) : n°274 Lotissement Les Jardins de Noélie ;
 - Lot n° 2 (AX323) : n°262 Lotissement Les Jardins de Noélie ;
 - Lot n° 3 (AX319) : n°263 Lotissement Les Jardins de Noélie ;
 - Lot n° 4 (AX320) : n°275 Lotissement Les Jardins de Noélie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'enregistrement de ces adresses dans la Base Adresse Locale (BAL) et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

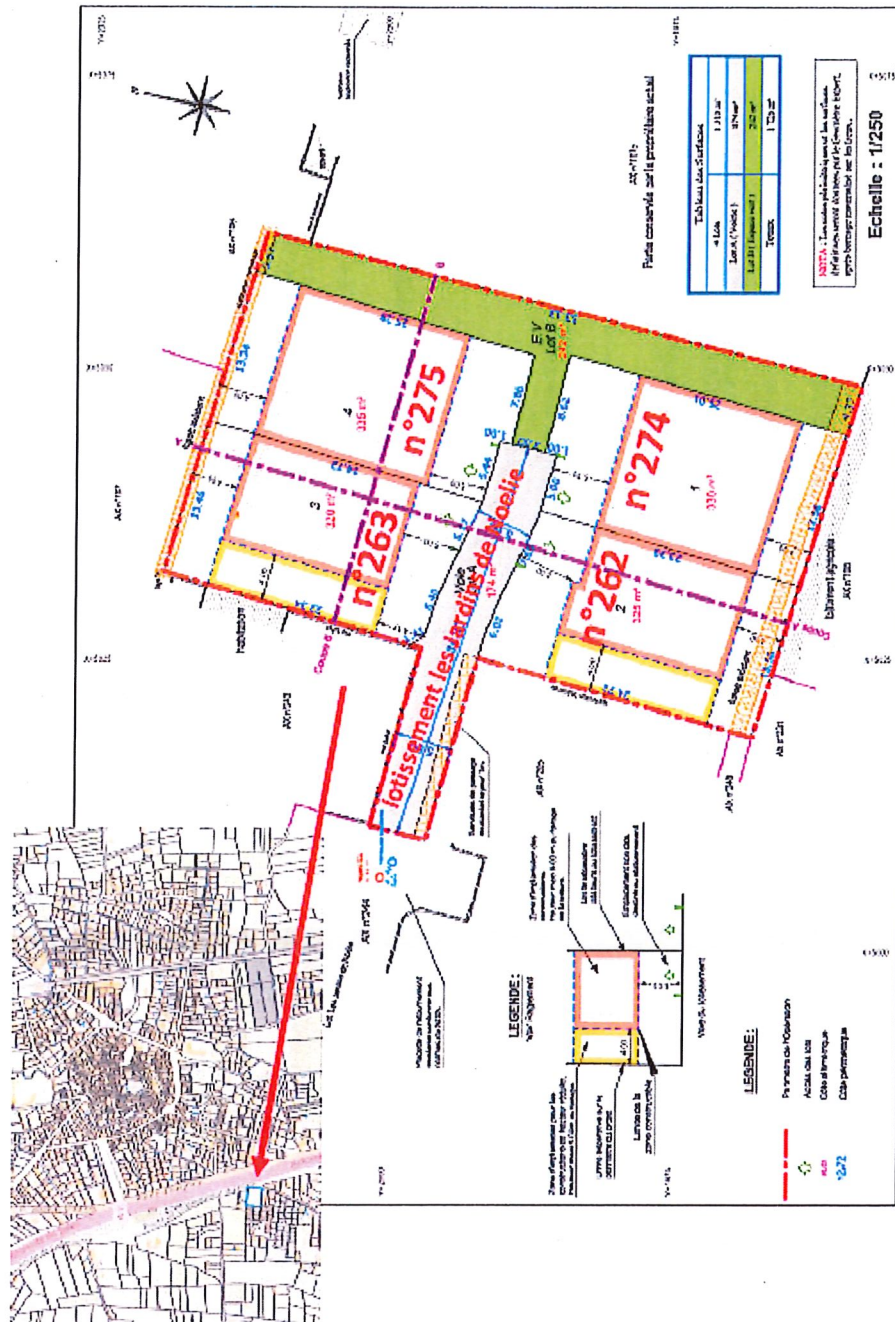
Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON




Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2026

Application agréée E-lesgalite.com

99_DE-064-218400396-20260726-DCH2026074-